

MISE EN PLACE DES CSE :

SUD ASSIGNE LA POSTE !

La poste a décidé de lancer un cycle de négociation sur la mise en place des Comité sociaux économiques (CSE) dans notre entreprise. Dès le début, notre fédération syndicale a demandé comme préalable le fait de connaître les règles du jeu à commencer par le cadre réglementaire et légal sur lequel La Poste se base pour engager ce processus.

En date du 2 septembre, nous avons assigné la Poste pour *“faire interdire à La Poste de poursuivre les négociations sur l'évolution des institutions représentatives du personnel et syndicales dans l'attente de la promulgation de la loi et des décrets d'application portant sur cette évolution”*

Issus des Ordonnances Travail en 2017, les CSE remplacent les Comités Techniques et les CHSCT réduisant les prérogatives de résistances syndicales et limitant l'exercice du droit syndical. Une régression signée Macron.

En préalable à l'audience, la juge fait injonction aux différentes parties de passer par un médiateur. Ce sont donc l'ensemble des organisations syndicales et La Poste qui ont rendez vous dans le bureau de la médiatrice.

Cette procédure est une occasion de mettre la direction de La Poste devant ses responsabilités. Il y a en effet tout à craindre d'une équipe qui considère les salarié-es et fonctionnaires comme de la chair à canon. Un boite qui nous gruge sur le télétravail, les NAO, l'intéressement, l'égalité professionnelle, la mobilité ou le social. Tout cela grâce à des

Nous avons donc demandé que l'ensemble des négociations CSE soient suspendues. La balle est maintenant dans le camp de La Poste car il ne suffit pas d'avoir en permanence les mots “dialogue social” à la bouche. Il s'agit de l'avenir de votre représentation face au patronat !

Vu les articles 840 et suivants du code de procédure civile ;

AUTORISONS le requérant : Fédération Sud des activités postales et de télécommunications

à faire assigner : la société LA POSTE

Faisons injonction aux parties de rencontrer un médiateur sans délai et au plus tard le 30 septembre 2022 en la personne de :

syndicats prêts à signer régulièrement des accords au rabais en échange de quelques miettes.

Oui, SUD PTT a la réputation de ne rien laisser passer et elle n'est pas usurpée. Nous pensons qu'il est nécessaire d'établir des rapports de force et qu'il ne faut jamais renoncer à dénoncer des situations insupportables: rémunérations, sexisme, travail illégal, pollution, droits individuels, liberté syndicale. La mise en place des CSE, a entraîné pour le monde du travail un recul des droits donc on vous laisse imaginer si cela se fait en plus sans aucun cadre législatif .

Nous ne laisserons pas un chèque en blanc à la direction pour qu'elle affaiblisse la présence de militant-es à vos cotés, les éloigner du terrain, à l'opposé des pratiques de SUD et de tous les militant syndicaux confondus qui n'ont pas renoncé à défendre les collègues au quotidien.



Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires